

Missions du CODCAP

Conscient du caractère décentralisé des initiatives, le **CODCAP** a pour ambition de favoriser la mise en œuvre de tout projet de collectivités ou individuel, visant à élargir l'offre.



- 1 Recueil, identification et suivi de projets locaux de développement.
- 2 Information sur les montages juridiques, administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un projet.
- 3 Sensibilisation des décideurs locaux et des opérateurs sur le rôle du **CODCAP** afin d'encourager les initiatives.
- 4 Contribution aux propositions d'évolutions réglementaires pour, le cas échéant, lever les freins au développement d'initiatives locales.
- 5 Production d'études ciblées à utilisation générale ou locale.

La première étude ciblée, lancée en février 2004, consiste en la réalisation d'un **guide pratique à l'usage des développeurs privés ou publics** ayant le projet de réaliser un port à sec ou un parc à bateaux.



- Ce guide mettra à la fois en évidence
- l'intérêt de ces solutions,
 - les options techniques,
 - les conditions de réalisation,
 - les caractéristiques souhaitables des sites d'accueil,
 - les démarches et processus de réalisation.



Composition du CODCAP et champs d'intervention

Chacun des acteurs du CODCAP intervient sur les réseaux et les domaines propres à ses compétences :



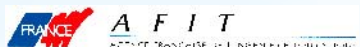
- ▶ Gestionnaires et développeurs d'équipements d'accueil



- ▶ Acteurs professionnels du nautisme
- ▶ Enjeux économiques et sociaux du développement



- ▶ Collectivités territoriales



- ▶ Acteurs du tourisme
- ▶ Etudes



- ▶ Acteurs de la plaisance



- ▶ Réglementation

Solutions identifiées

S'il est impossible, à court terme, de satisfaire l'ensemble des demandes, **trois principaux axes de solutions** ont été mis en évidence :

1 Des solutions visant à **optimiser l'existant** en procédant à des extensions de ports, des réaménagements, des requalifications portuaires ou des densifications de mouillages organisés.

2 Des solutions de **développement d'équipements à terre** comme des ports à sec ou des parcs à bateaux.

3 Des solutions ambitieuses et pouvant offrir de **nouvelles capacités** telles que la création de nouveaux ports de plaisance ou l'extension lourde d'infrastructures existantes, en fonction des potentialités.

Forts de ces constats, de l'appui du Ministre chargé de la Mer, et de la participation du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN), les initiateurs de l'étude ont décidé de constituer, en novembre 2003, un Comité, destiné à favoriser la mise en oeuvre de solutions concrètes :

CODCAP

Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance



EN VOICI LES CONSTATS

4,5 millions de français font du bateau à voile et à moteur

La flotte active est de 422 000 unités

- dont 70% de moins de 6 mètres
- sa croissance est estimée à 10 000 unités par an

La France dispose de l'espace nautique le plus complet d'Europe

- avec 5 500 km de côtes



La capacité d'accueil est évaluée à 223 000 places

- 73% dans 370 ports
- 27% en mouillages organisés

Le nombre de places manquantes est estimé à 54 000

- 33% en Région PACA
- 24% sur le littoral Atlantique
- 16% en Bretagne
- 9% en Corse
- 9% dans le Languedoc-Roussillon
- 9% sur le littoral de la Manche

Au regard de ces résultats, il semblait indispensable de trouver des remèdes à une situation de saturation généralisée qui constitue un obstacle majeur au développement des industries et du tourisme nautiques.

Contactez le **CODCAP**

Vous avez connaissance d'un projet à l'étude,

Vous souhaitez :

- proposer une initiative,
- vous renseigner sur les solutions existantes,
- en savoir plus sur le fonctionnement du CODCAP,...

codcap@france-nautic.com

une adresse unique ▶

CODCAP

Pour quoi faire ?

Comité pour le Développement des
Capacités d'Accueil de la Plaisance

État des lieux

- ▶ Une étude stratégique, réalisée courant 2002/2003, sur le **manque de capacités d'accueil dans les ports de plaisance maritimes en France métropolitaine** a permis de dresser un état des lieux précis de la situation et d'en identifier les impacts.
- ▶ A l'initiative de la **Fédération des industries nautiques (FIN)** et de la **Fédération française des ports de plaisance (FFPP)**, cette étude a été menée par l'**Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT)** avec le soutien de la **Direction du transport maritime, des ports et du littoral (DTMPL)**.
- ▶ Elle a mis en lumière un déséquilibre très significatif entre une **flotte active en croissance régulière** et une **offre portuaire peu évolutive**.

